



Conseil du développement industriel

Trente-sixième session

Vienne, 23-26 juin 2009

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Situation financière de l'ONUDI

Comité des programmes et des budgets

Vingt-cinquième session

Vienne, 5-7 mai 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Situation financière de l'ONUDI

Situation financière de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la situation financière de l'ONUDI
au 31 mars 2009.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général.	1	2
II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2008 2009.	2-7	3
III. Contributions.	8-9	4
IV. Exercice du droit de vote.	10-11	5
V. Plans de paiement pluriannuels.	12-16	5
VI. Soldes inutilisés des crédits ouverts et intérêts en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget.	17-19	7
VII. Mesures à prendre par le Comité.	20	7
Annexe		
État des contributions au budget ordinaire.		8

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Aperçu général

1. La situation financière au 31 mars 2009 peut, dans ses grandes lignes, se résumer comme suit:

a) Les dépenses nettes engagées au titre du budget ordinaire pour la première année de l'exercice biennal 2008-2009 se montent à 65 millions d'euros en 2008, soit 85,5 % du montant brut des prévisions de dépenses approuvées pour 2008. Au 31 mars 2009, un montant de 86,6 millions d'euros, soit 54,2 % des crédits ouverts pour la période biennale, avait été engagé;

b) Les dépenses engagées au titre du budget opérationnel se montent à 9,4 millions d'euros en 2008. Les remboursements au titre des dépenses d'appui et les autres recettes en 2008 se chiffrent à 9 millions d'euros; le montant de la réserve opérationnelle a donc diminué légèrement, passant de 6,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2008 à 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2008. Au premier trimestre 2009, on a enregistré des recettes supplémentaires au titre du remboursement des dépenses d'appui se chiffrant à 3,2 millions d'euros et des dépenses d'un montant de 2,2 millions d'euros. Au premier trimestre 2009, les dépenses relatives à l'exécution des activités de coopération technique ont atteint 49,3 millions de dollars, dépassant de 16,3 millions le montant de l'an dernier;

c) Les dépenses engagées au titre de la gestion des bâtiments en 2008 se montent à 20,2 millions d'euros, conformément au plan de travail en vigueur;

d) Le montant des ressources de trésorerie au titre du budget ordinaire (y compris le Fonds de roulement) s'établit à 75 millions d'euros, contre 58,5 millions d'euros au 31 mars 2008 et 59,1 millions d'euros au 31 mars 2007;

e) Le taux de recouvrement des contributions pour 2009 est de 47,3 %, contre 38,1 % en 2008 et 40,8 % en 2007;

f) Le taux de recouvrement des arriérés de contribution des années antérieures par rapport aux contributions de l'année en cours est de 0,3 %, contre 0,7 % au 31 mars 2008 et 1,3 % au 31 mars 2007;

g) Le montant des contributions non acquittées se chiffre à 155,5 millions d'euros, comme le montre l'annexe au présent document (dont 69,1 millions d'euros dus par les États-Unis d'Amérique et 2,1 millions d'euros par l'ex-Yougoslavie), contre 167,1 millions d'euros au 31 mars 2008 et 162,6 millions d'euros au 31 mars 2007;

h) Le solde du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, mais, au 31 mars 2009, un montant de 16 448 euros n'y avait pas encore été versé;

i) Au 31 mars 2009, le montant du solde inutilisé des crédits ouverts se monte provisoirement à 14,4 millions d'euros et devra être reversé en 2010 (voir document IDB.36/12-PBC.25/12). En outre, les intérêts en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget, qui s'établissent à 2,4 millions d'euros, devront également être reversés;

j) Un document de séance sur l'état des contributions et l'exercice du droit de vote au 31 mai 2009 sera présenté à la trente-sixième session du Conseil du développement industriel.

II. Budget ordinaire et budget opérationnel de l'exercice biennal 2008-2009

Budget ordinaire

2. L'exécution du budget ordinaire biennal a progressé comme prévu en 2008. Compte tenu du taux de recouvrement des contributions escompté (93 %), il a été décidé en début d'exercice d'allouer un montant de 68,8 millions d'euros, dont 41,2 millions d'euros pour le personnel occupant des postes permanents et 27,6 millions d'euros pour toutes les autres catégories de dépenses. Bien que ces dernières soient presque toutes entièrement financées, des ressources inférieures aux prévisions de dépenses ont été allouées pour les voyages, les services de consultants et les réunions de groupes d'experts en attendant la finalisation des programmes de travail. En ce qui concerne le programme ordinaire de coopération technique et les ressources spéciales pour l'Afrique, des montants correspondant à l'intégralité des prévisions ont été alloués.

3. Au 31 décembre 2008, les dépenses au titre du budget ordinaire se chiffraient à 65 millions d'euros, soit 85,5 % du montant net des prévisions de dépenses approuvées pour 2008. La première année de l'exercice biennal précédent (2006), un taux d'exécution plus faible (81,8 %) avait été enregistré.

4. Au 31 mars 2009, les allocations de crédits pour l'ensemble de l'exercice biennal se montaient à 153,1 millions d'euros, soit 96 % du montant brut des prévisions de dépenses; les dépenses engagées, elles, s'établissaient à 86,6 millions d'euros, soit 54,2 % du budget brut. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'exercice biennal précédent puisque, au 31 mars 2007, les dépenses engagées s'élevaient à 82,9 millions d'euros, soit 53,8 % du budget brut.

Budget opérationnel

5. Dans le budget opérationnel, le montant total des recettes, la plupart étant versées au titre du remboursement des dépenses d'appui aux programmes, s'élevait à 9 millions d'euros pour 2008. Les dépenses ont atteint 9,4 millions d'euros, d'où un excédent des dépenses par rapport aux recettes de 0,4 million d'euros que les économies sur l'annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ont permis de réduire de 0,3 million d'euros, portant ainsi le déficit net pour la période à 0,1 million d'euros. Le solde de clôture du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes était donc de 6,4 millions d'euros, alors que le solde d'ouverture se montait à 6,5 millions d'euros.

6. Les dépenses relatives à l'exécution des activités de coopération technique pour 2008 se montent à 123,6 millions de dollars, soit une hausse de 9,9 millions de dollars par rapport à la première année de l'exercice biennal précédent. Elles ont augmenté de 6,3 millions de dollars par rapport à 2007, année pour laquelle elles se chiffraient à 117,3 millions de dollars, ce qui est essentiellement le résultat de l'augmentation des dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale, du Fonds de l'Union européenne et du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, dont les fonds d'affectation spéciale "Une ONU".

Gestion des bâtiments

7. Le budget du Service des bâtiments est exécuté conformément au programme de travail actuel. Les dépenses en 2008 se chiffrent à 20,2 millions d'euros, contre 17,4 millions d'euros en 2006. Au 31 mars 2009, des dépenses de 31,7 millions d'euros avaient été engagées.

III. Contributions

A. Recouvrement

8. Au total, 44 États Membres, dont 6 font partie des pays les moins avancés (PMA), ont acquitté l'intégralité de leurs contributions et 52 États Membres, dont 7 PMA, ont soit effectué des versements partiels, soit vu leur quote-part réduite au titre du reversement des soldes inutilisés pour 2009. Les contributions recouvrées pour la période allant de janvier à mars 2009, ventilées par listes d'États, sont récapitulées au tableau 1.

Tableau 1

Recouvrement des contributions, janvier-mars 2009

(En millions d'euros)

<i>Liste d'États*</i>	<i>Année en cours</i>	<i>Années antérieures</i>	<i>Total</i>
A	2,38	0,19	2,57
B	31,82	0,00	31,82
C	0,13	0,02	0,15
D	2,22	0,09	2,31
Autres	0,00	0,00	0,00
États-Unis d'Amérique	0,00	0,00	0,00
ex-Yougoslavie	0,00	0,00	0,00
Total	36,55	0,30	36,85

* Voir document PBC.25/13.

B. Contributions non acquittées

9. L'état détaillé des contributions non acquittées au 31 mars 2009 est récapitulé à l'annexe du présent document. Le tableau 2 présente les quotes-parts et les contributions non acquittées à cette date, ventilées par listes d'États.

Tableau 2
Quotes-parts et contributions non acquittées au 31 mars 2009

Liste d'États*	Quotes-parts (en %)	Millions d'euros		
		Année en cours	Années antérieures	Total
A	12,464	7,25	3,60	10,85
B	77,814	28,34	0,00	28,34
C	6,009	4,52	34,02	38,54
D	3,704	0,64	5,59	6,23
Autres	0,009	0,01	0,38	0,39
Total partiel	100,000	40,76	43,59	84,35
États-Unis d'Amérique		0,00	69,07	69,07
ex-Yougoslavie		0,00	2,08	2,08
Total	100	40,76	114,74	155,50

* Voir document PBC.25/13.

IV. Exercice du droit de vote

10. Comme indiqué à l'annexe du présent document, au 31 mars 2009, 44 États Membres étaient suspendus de l'exercice du droit de vote, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif et à l'alinéa b) de l'article 5.5 du règlement financier (voir tableau 3).

Tableau 3
Suspension de l'exercice du droit de vote au 31 mars 2009

Organe	États Membres suspendus		
	2009	2008	2007
Conférence générale	44	40	43
Conseil du développement industriel	3	3	3
Comité des programmes et des budgets	1	2	0

11. Afin de recouvrer leur droit de vote pour le reste de l'année 2009, ces États Membres doivent verser l'intégralité de leurs contributions pour 2006 et les années antérieures, y compris les avances au Fonds de roulement, et effectuer des versements partiels pour 2007, soit un montant total minimum de 29 901 630 euros.

V. Plans de paiement pluriannuels

12. Le tableau 4 récapitule l'état de l'exécution des plans de paiement que les États Membres ont conclus en vue du règlement de leurs arriérés de contributions. Le Secrétariat note avec satisfaction et reconnaît les efforts considérables qu'ont déployés tous les États Membres qui ont respecté leurs engagements et obligations énoncés dans leur plan de paiement.

13. Les autres États Membres ayant des arriérés de contributions sont encouragés à envisager de présenter des plans de paiement afin de les réduire progressivement.

État des plans de paiement au 31 mars 2009

(Montants en euros)

État Membre	Montant total des arriérés faisant l'objet du plan*	Montant restant à acquitter au 31 mars 2009	Montants reçus ou dus en 2009	Durée (en années)	Date de la tranche due en 2009 (mois)	Tranche due	Versement effectué en 2009
Azerbaïdjan	1 269 247	512 349	131 577	10	mai	septième	programmé
Costa Rica	189 915	246 355	79 267	5	octobre	deuxième/troisième	tardif/programmé
République de Moldova	878 231	701 981	87 419	10	juin	deuxième	programmé
Ukraine	9 711 236	2 961 358	1 017 320	10	octobre	huitième	programmé
Total	12 048 629	4 422 043	1 315 583				

* Montant total des arriérés au moment de la signature du plan.

Arriérés dus par d'anciens États Membres

14. Les États-Unis d'Amérique doivent à l'Organisation les montants suivants:

Contributions pour la période 1994-1996	€69 068 887
Impôts sur le revenu (au titre de l'accord relatif au remboursement des impôts)	€955 784
Total	€70 024 671

Le Secrétariat s'efforce d'obtenir le versement de ces arriérés.

15. Les arriérés de contribution de l'ex-Yougoslavie pour la période 1990-2001 se montent à 2 081 599 euros. Le 24 décembre 2008, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 63/249 sur les arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie. Il y est affirmé entre autres ce qui suit:

“L'Assemblée générale,

[...]

1. *Décide* que les arriérés de contributions accumulés jusqu'au 27 avril 1992 sur le compte de l'ex-Yougoslavie [...] seront répartis entre les États successeurs de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, compte tenu des dates auxquelles les différents États concernés ont respectivement informé le Secrétaire général qu'ils avaient cessé d'exister en tant qu'entités constitutives de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, des proportions fixées au paragraphe 2 de l'article 5 de l'annexe C de l'Accord sur les questions de succession en date du 29 juin 2001¹, [...];
2. [...];
3. *Demande instamment*, à cet égard, aux États successeurs de la République fédérative socialiste de Yougoslavie d'informer aussitôt que possible le Secrétaire général de la part qui leur revient dans les arriérés

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2262, n° 40296.

et les crédits calculés conformément aux dispositions du paragraphe 1 ci-dessus;

4. *Décide* que la question des arriérés de contributions au compte de l'ex-Yougoslavie sera examinée en vue d'un règlement définitif dès que le Secrétaire général aura reçu les renseignements demandés au paragraphe 3 ci-dessus et que les modalités de ce règlement ne s'appliqueront qu'au paiement des arriérés de contributions de l'ex-Yougoslavie, sans préjudice des décisions qui pourraient être prises ultérieurement au sujet de questions connexes."

16. Le Secrétariat continuera de suivre cette question et, dès réception des renseignements demandés concernant la part des montants dus par les États successeurs de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, conformément à la résolution indiquée ci-dessus, il en informera les organes directeurs et prendra les mesures voulues pour obtenir le règlement de ces arriérés.

VI. Soldes inutilisés des crédits ouverts et intérêts en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget

17. Le montant de 1 503 098 euros correspondant aux exercices biennaux 1992-1993 et 1996-2005 a été recouvré et reversé en 2009 aux États Membres remplissant les conditions requises.

18. Au 31 mars 2009, le montant provisoire à reverser en 2010 s'établit à 14,4 millions d'euros. Des renseignements détaillés sur le solde inutilisé des crédits ouverts sont présentés dans le document IDB.36/12-PBC.25/12.

19. Le montant de 2,4 millions d'euros pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre des intérêts en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget doit être reversé en 2010 aux États Membres remplissant les conditions requises.

VII. Mesures à prendre par le Comité

20. Le Comité pourrait envisager de recommander au Conseil d'adopter le projet de décision suivant:

"Le Conseil du développement industriel:

- a) Prend note des informations figurant dans le document IDB.36/5-PBC.25/5;
- b) Prie instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;
- c) Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés."

Annexe

**État des contributions au budget ordinaire
au 31 mars 2009**
(en euros)

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2009</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Afghanistan	356	0	356	2009P	Oui	
Afrique du Sud	0	0	-	-	Oui	
Albanie	11 884	0	11 884	2008P	Oui	
Algérie	0	0	-	-	Oui	
Allemagne	4 512 245	0	4 512 245	2009P	Oui	
Angola	2 565	0	2 565	2009P	Oui	
Arabie saoudite	0	0	-	-	Oui	
Argentine	2 963 397	0	2 963 397	2005P	Non	1 215 940
Arménie	915 587	0	915 587	1992P	Non	908 840
Autriche	0	0	-	-	Oui	
Azerbaïdjan	512 349	0	512 349	1996P	Oui	Plan de paiement ^b
Bahamas	15 141	0	15 141	2009P	Oui	
Bahreïn	135 013	0	135 013	2006P	Non	30 860
Bangladesh	14 598	0	14 598	2008P	Oui	
Barbade	0	0	-	-	Oui	
Bélarus	7 231	0	7 231	2009P	Oui	
Belgique	1 162 758	0	1 162 758	2009P	Oui	
Belize	2 400	0	2 400	2006P	Non	250
Bénin	2 646	0	2 646	2007P	Oui	
Bhoutan	0	0	-	-	Oui	
Bolivie (État plurinational de)	38 865	0	38 865	2005P	Non	16 840
Bosnie-Herzégovine	0	0	-	-	Oui	
Botswana	0	0	-	-	Oui	
Brésil	25 591 629	0	25 591 629	1995P	Non	22 037 770
Bulgarie	0	0	-	-	Oui	
Burkina Faso	0	0	-	-	Oui	
Burundi	59 289	0	59 289	1994P	Non	57 140
Cambodge	646	0	646	2009P	Oui	
Cameroun	7 784	0	7 784	2009P	Oui	
Cap-Vert	100 608	0	100 608	1991P	Non	98 460
Chili	708 011	0	708 011	2006P	Non	116 780
Chine	2 802 696	0	2 802 696	2009P	Oui	
Colombie	95 783	0	95 783	2009P	Oui	
Comores	139 150	0	139 150	1986P	Non	137 000

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2009</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Congo	0	0	-	-	Oui	
Costa Rica	246 355	0	246 355	1999P	Oui	Plan de paiement ^b
Côte d'Ivoire	16 720	0	16 720	2008P	Oui	
Croatie	0	0	-	-	Oui	
Cuba	207 398	0	207 398	2006P	Non	44 080
Chypre	0	0	-	-	Oui	
Danemark	778 802	0	778 802	2009P	Oui	
Djibouti	98 056	0	98 056	1991P	Non	95 910
Dominique	4 297	0	4 297	2004P	Non	2 150
Équateur	56 521	0	56 521	2007P	Oui	
Égypte	0	0	-	-	Oui	
El Salvador	304 254	1 925	306 179	1988	Non	238 910
Émirats arabes unis	0	0	-	-	Oui	
Érythrée	1 068	0	1 068	2008P	Oui	
Espagne	2 883 813	0	2 883 813	2009P	Oui	
Éthiopie	2 427	0	2 427	2009P	Oui	
ex-République yougoslave de Macédoine	4 603	0	4 603	2009P	Oui	
Fédération de Russie	0	0	-	-	Oui	
Fidji	5 045	0	5 045	2008P	Oui	
Finlande	0	0	-	-	Oui	
France	0	0	-	-	Oui	
Gabon	39 897	0	39 897	2005P	Non	13 240
Gambie	62 958	0	62 958	1994P	Non	60 810
Géorgie	1 605 327	0	1 605 327	1992P	Non	1 596 280
Ghana	4 497	0	4 497	2009P	Oui	
Grèce	0	0	-	-	Oui	
Grenade	47 915	0	47 915	1995P	Non	45 770
Guatemala	34 226	0	34 226	2008P	Oui	
Guinée	0	0	-	-	Oui	
Guinée-Bissau	121 281	0	121 281	1988P	Non	119 130
Guinée équatoriale	8 446	0	8 446	2006P	Non	1 700
Guyana	0	0	-	-	Oui	
Haïti	1 831	0	1 831	2009P	Oui	
Honduras	545	0	545	2009P	Oui	
Hongrie	246 193	0	246 193	2009P	Oui	
Inde	441 801	0	441 801	2009P	Oui	
Indonésie	151 724	0	151 724	2009P	Oui	
Iran (République islamique d')	539 801	0	539 801	2007P	Oui	
Iraq	0	0	-	-	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2009</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Irlande	473 783	0	473 783	2009P	Oui	
Israël	407 666	0	407 666	2009P	Oui	
Italie	0	0	-	-	Oui	
Jamahiriya arabe libyenne	255 673	0	255 673	2007P	Oui	
Jamaïque	34 040	0	34 040	2006P	Non*	3 500
Japon	15 763 500	0	15 763 500	2009P	Oui	
Jordanie	12 987	0	12 987	2009P	Oui	
Kazakhstan	24 988	0	24 988	2009P	Oui	
Kenya	21 011	0	21 011	2008P	Oui	
Kirghizistan	380 222	0	380 222	1993P	Non	378 070
Koweït	191 789	0	191 789	2009P	Oui	
Lesotho	532	0	532	2009P	Oui	
Liban	73 898	0	73 898	2007P	Oui	
Libéria	110 471	0	110 471	1990P	Non	108 320
Lituanie	26 689	0	26 689	2009P	Oui	
Luxembourg	0	0	-	-	Oui	
Madagascar	2 129	0	2 129	2009P	Oui	
Malawi	0	0	-	-	Oui	
Malaisie	0	0	-	-	Oui	
Maldives	381	0	381	2009P	Oui	
Mali	5 180	0	5 180	2006P	Non	1 520
Malte	0	0	-	-	Oui	
Maroc	40 105	0	40 105	2009P	Oui	
Maurice	0	0	-	-	Oui	
Mauritanie	81 280	0	81 280	1992P	Non	79 130
Mexique	6 897 579	11 637	6 909 216	2007P	Oui	
Monaco	2 806	0	2 806	2009P	Oui	
Mongolie	649	0	649	2009P	Oui	
Monténégro	0	0	-	-	Oui	
Mozambique	1 621	0	1 621	2007P	Oui	
Myanmar	32 049	0	32 049	2005P	Non	13 840
Namibie	0	0	-	-	Oui	
Népal	22 178	0	22 178	2004P	Non	11 620
Nicaragua	142 228	149	142 377	1986P	Non	137 140
Niger	100 643	0	100 643	1991P	Non	98 490
Nigéria	182 557	0	182 557	2006P	Non	33 120
Norvège	828 314	0	828 314	2009P	Oui	
Nouvelle-Zélande	249 319	0	249 319	2009P	Oui	
Oman	71 470	0	71 470	2009P	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2009</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Ouganda	5 110	0	5 110	2008P	Oui	
Ouzbékistan	487 236	0	487 236	1997P	Non	455 300
Pakistan	125 642	0	125 642	2008P	Oui	
Panama	66 375	0	66 375	2007P	Oui	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	26 458	0	26 458	2003P	Non	18 950
Paraguay	5 090	0	5 090	2009P	Oui	
Pays-Bas	0	0	-	-	Oui	
Pérou	244 654	0	244 654	2007P	Oui	
Philippines	82 122	0	82 122	2009P	Oui	
Pologne	0	0	-	-	Oui	
Portugal	559 261	0	559 261	2009P	Oui	
Qatar	86 786	0	86 786	2009P	Oui	
République arabe syrienne	8 325	0	8 325	2009P	Oui	
République centrafricaine	115 971	0	115 971	1989P	Non	113 820
République de Corée	2 313 271	0	2 313 271	2009P	Oui	
République de Moldova	701 981	0	701 981	1994P	Oui	Plan de paiement ^b
République démocratique du Congo	142 146	0	142 146	1989P	Non	133 100
République démocratique populaire lao	0	0	-	-	Oui	
République dominicaine	525 740	2 125	527 865	1986	Non	438 540
République populaire démocratique de Corée	12 132	0	12 132	2008P	Oui	
République tchèque	274 546	0	274 546	2009P	Oui	
République-Unie de Tanzanie	17 620	0	17 620	2007P	Oui	
Roumanie	0	0	-	-	Oui	
Royaume-Uni	0	0	-	-	Oui	
Rwanda	1 154	0	1 154	2008P	Oui	
Sainte-Lucie	912	0	912	2008P	Oui	
Saint-Kitts-et-Nevis	1 621	0	1 621	2007P	Oui	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	115 441	0	115 441	1989P	Non	113 290
Samoa	1 546	74	1 620	2008	Oui	
Sao Tomé-et-Principe	139 150	0	139 150	1986P	Non	137 000
Sénégal	13 302	0	13 302	2007P	Oui	
Serbie	19 503	0	19 503	2009P	Oui	
Seychelles	59 026	0	59 026	1995P	Non	52 280
Sierra Leone	1 776	0	1 776	2007P	Oui	
Slovaquie	0	0	-	-	Oui	
Slovénie	0	0	-	-	Oui	
Somalie	139 149	0	139 149	1986P	Non	137 000
Soudan	6 943	0	6 943	2009P	Oui	
Suriname	1 709	0	1 709	2007P	Oui	

<i>États Membres</i>	<i>Contributions non acquittées</i>	<i>Avances non versées au Fonds de roulement pour 2009</i>	<i>Montant total dû</i>	<i>Années</i>	<i>Droit de vote^a</i>	<i>Montant minimum à verser pour recouvrer le droit de vote</i>
Sri Lanka	16 819	0	16 819	2009P	Oui	
Suède	1 126 325	0	1 126 325	2009P	Oui	
Suisse	0	0	-	-	Oui	
Swaziland	0	0	-	-	Oui	
Tadjikistan	147 932	0	147 932	1995P	Non	145 780
Tchad	99 078	0	99 078	1991P	Non	96 930
Thaïlande	0	0	-	-	Oui	
Timor-Leste	1 494	0	1 494	2008P	Oui	
Togo	58 723	0	58 723	1994P	Non	56 570
Tonga	399	0	399	2009P	Oui	
Trinité-et-Tobago	26 819	0	26 819	2009P	Oui	
Tunisie	0	0	-	-	Oui	
Turkménistan	236 724	538	237 262	1995-2008	Non	219 770
Turquie	0	0	-	-	Oui	
Ukraine	1 906 452	0	1 906 452	1998P	Oui	Plan de paiement ^b
Uruguay	19 168	0	19 168	2009P	Oui	
Vanuatu	82 837	0	82 837	1992P	Non	80 690
Venezuela (République bolivarienne du)	134 995	0	134 995	2009P	Oui	
Viet Nam	0	0	-	-	Oui	
Yémen	7 080	0	7 080	2009P	Oui	
Zambie	0	0	-	-	Oui	
Zimbabwe	23 145	0	23 145	2007P	Oui	
Total partiel:	84 345 857	16 448	84 362 305			29 901 630
ex-Yougoslavie ^c	2 081 599		2 081 599	1990(P)-2001		
État non membre:						
États-Unis d'Amérique ^d	69 068 887		69 068 887	1994(P)-1996		
TOTAL	155 496 343	16 448	155 512 791			29 901 630

<i>État récapitulatif des contributions non acquittées par exercice/par année</i>	<i>Euros</i>
1986/1987	90 872
1988/1989	164 200
1990/1991	1 121 899
1992/1993	1 539 258
1994/1995	42 332 199
1996/1997	36 383 839
1998/1999	6 018 130
2000/2001	3 489 500
2002/2003	4 386 455
2004/2005	5 445 321
2006/2007	8 955 330
2008	4 806 959
Total partiel:	114 733 962
2009	40 762 381
T O T A L	155 496 343

Notes:

(P) Versement partiel.

^a Conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, le droit de vote de 44 États Membres a été suspendu.

^b Dans ses décisions GC.12/Dec.11, GC.12/Dec.12, GC.10/Dec.12 et GC.9/Dec.12, la Conférence générale a rétabli le droit de vote de l'Azerbaïdjan, du Costa Rica, de la République de Moldova et de l'Ukraine, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 de l'Acte constitutif.

^c Contribution sur le point d'être réglée (résolution 63/249 de l'Assemblée générale).

^d État Membre de l'Organisation jusqu'au 31 décembre 1996.

* Le 1^{er} avril 2009, la Jamaïque a acquitté l'intégralité de ses contributions (34 040 euros) et a donc recouvré son droit de vote, ce qui a réduit à 43 le nombre d'États Membres privés de leur droit de vote.